



Fabriqué à partir de
matériaux recyclés

castorama

Fiche technique :

Fabriqué en matériaux recyclés (papier ou carton)

Le nouveau repère pour faire le bon choix

On veut tous une maison économe en ressources naturelles, en eau et en énergie. C'est bon aussi pour nos économies ! Pour vous aider à faire le bon choix, nous avons créé ce repère vous permettant de retrouver les produits qui réduisent l'impact de votre logement sur l'environnement, toujours au meilleur prix.

Évaluée en interne et soumise à une validation par un organisme externe*, notre démarche est rigoureuse et simple à comprendre : un produit obtient le repère dès qu'il satisfait à l'exigence de l'un de nos 7 critères. Aujourd'hui, cela représente plusieurs milliers de produits, plus vertueux : soit dans leur fabrication, soit dans leur usage. Et nous ne comptons pas nous arrêter là.

Alors suivez notre repère  pour les retrouver !

Pourquoi le recyclage de papier et de carton est important ?

S'assurer que le papier et le carton soient fabriqués à partir de matériaux issus d'approvisionnement responsables est primordial pour lutter contre la déforestation.

En plus de vérifier que le bois utilisé dans la production de papier et de pâte à papier ne contribue pas à la déforestation, il est important d'utiliser des matériaux recyclés, un bon moyen de réduire l'utilisation de pâte à papier vierge.



| castorama

Critère 1

Comment nous attribuons ce repère  à nos produits

Avant même d'être évalué pour l'obtention de notre repère, le produit candidat doit respecter :

- **Toutes les exigences légales locales**
- **Toutes les exigences de la politique Kingfisher**

Vous pouvez accéder aux politiques Kingfisher ici : <https://www.kingfisher.com/responsible-business/our-policies/company-policies>. Elles incluent la politique relative aux droits de l'homme, celles sur les conditions de travail sur les sites de production et sur les emballages.

Les produits sont aussi évalués selon une liste de critères d'exclusion. Cela permet de ne pas attribuer ce repère à des produits comportant plusieurs caractéristiques que nous avons bannies. Vous trouverez l'accès à la liste des critères d'exclusion à la fin de cette fiche technique. Cette liste est révisée annuellement.

L'évaluation de cycle de vie complet n'est pas systématique pour tous les produits ayant obtenu notre repère. Cela étant, le respect des politiques Kingfisher et le recours à la liste des critères d'exclusion permettent de prendre en compte de nombreux aspects du cycle de vie d'un produit.

L'attribution de ce repère avec l'attribut "**Fabriqué à partir de matériaux recyclés - Fabriqué en matériaux recyclés (papier ou carton)**" se concentre sur la phase de production du cycle de vie du produit. De plus, cette attribution exclut les produits qui peuvent causer des dégâts sur l'environnement durant leur fabrication ou leur fin de vie.

Critère 2

Produits éligibles à l'obtention du repère 

Pour qu'un produit se voit attribuer notre repère avec l'attribut "**Fabriqué à partir de matériaux recyclés - Fabriqué en matériaux recyclés (papier ou carton)**", il doit appartenir à l'une des familles suivantes ou vérifier les critères suivants :

- Il doit contenir au moins 95 % de carton ou papier à partir de déchets postconsommation. Les déchets recyclés post-consommation (PCR) sont des déchets produits par le consommateur final et collectés par le biais de programmes de recyclage des déchets ménagers après que le matériau a été utilisé son but et qui autrement seraient envoyés à la décharge ou incinérés.

- Pour les produits contenant plusieurs matériaux, le produit doit être composé à minima de 50% de papier ou de carton pour être évalué.
- Le pourcentage de matériaux recyclés est calculé sur la base du produit entier.

- L'évaluation concerne le produit et non son emballage.



Si les critères 1 et 2 sont respectés, un produit peut être retenu comme candidat à l'obtention du repère.

Évaluer et confirmer l'attribution du repère

- ✓ Tous les produits éligibles qui respectent les critères 1 et 2 sont évalués en interne par notre équipe Développement Durable et soumis à l'organisme Bioregional* pour une validation externe
- ✓ Une fois complétées, si l'évaluation en interne et la validation externe s'avèrent positives, le produit peut alors obtenir notre repère.
- ✓ Une révision complète a lieu chaque année pour garantir que tous les produits continuent de respecter les critères de sélection.

Liste de critères d'exclusion s'appliquant aux produits :

Une liste des caractéristiques qui disqualifient les produits pour l'attribution de notre repère existe, elle est consultable sur <https://www.castorama.fr/green-star/criteres>

*Pour en savoir plus sur l'organisme Bioregional, rendez-vous sur www.bioregional.com

¹ Le paradoxe du plastique en 10 questions, [Librairie Ademe](#)

